



AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

ÉTABLISSEMENT CONTENANT DES INSTALLATIONS OU ACTIVITES CLASSÉES EN VERTU DU DÉCRET DU 11 MARS 1999 RELATIF AU PERMIS D'ENVIRONNEMENT

Le Collège Communal de la ville Genappe porte à la connaissance de la population qu'une enquête publique, relative à la demande de permis unique de Classe 2 de catégorie C visée ci-dessous, est organisée. Cette enquête est ouverte au sens des articles D.29-7 à D.29-19 et R.41-6 du Livre Ier du Code de l'Environnement.

<p>Objet de la demande : PERMIS UNIQUE DE CLASSE 2 MAINTIEN EN ACTIVITÉ ET AGRANDISSEMENT D'UN ÉLEVAGE AVEC HÉBERGEMENT DE CHEVAUX, MISE EN CONFORMITÉ D'UNE PISTE COUVERTE, CONSTRUCTION D'UN HANGAR AVEC BOXES ET CONCIERGERIE ET AMÉNAGEMENT D'UNE PISTE EXTÉRIEURE</p> <p><u>Lieu d'exploitation :</u> Écurie de la tourelle chemin de Ways à Atin à 1474 WAYS GENAPPE Division 8 Section D 231C-232B-234B-236</p> <p><u>Demandeur :</u> ADF GERMIS Guy et Anne-Catherine SASPJ rue Émile Hecq 20 à 1474 WAYS</p>

Le projet est conforme au Plan de secteur.
Les Fonctionnaires Technique et Délégué n'ont pas soumis le projet à une étude d'incidences sur l'environnement.
L'autorité compétente pour statuer sur la demande est le Collège Communal de la Ville de Genappe

Commune	Date d'affichage de la demande	Date d'ouverture de l'enquête	Lieu, date et heure de clôture de l'enquête	Les observations écrites peuvent être adressées :
GENAPPE	Le 24 janvier 2024	Le 29 janvier 2024	au service Urbanisme Espace 2000, 3 - 1470 GENAPPE le 13 février 2024 à 9h00	au Collège Communal Espace 2000, 3 1470 GENAPPE

Le dossier peut être consulté **-uniquement sur rendez-vous-**, au service urbanisme de la Ville de Genappe (Espace 2000 n°3 à 1470 Genappe) à partir de la date d'ouverture jusqu'à la date de clôture de l'enquête, chaque jour ouvrable pendant les heures de service du lundi au vendredi de 8h00 à 11h45. Permanence les jeudis de 16h30 à 19h00 (et jusqu'à 20h00 en prenant rendez-vous 24 heures à l'avance auprès du service urbanisme au 067/79.42.27). Tout intéressé peut formuler ses observations et réclamations écrites ou orales auprès de l'Administration communale qui les recueillera dans les délais mentionnés ci-dessus, jusqu'à la clôture de l'enquête dont la date et l'heure sont reprises ci-dessus. Les réclamations et observations verbales sont recueillies sur rendez-vous par le Conseiller en Environnement (Axelle Dagnelie – 067/79.42.72) ou le Conseiller en Aménagement du territoire et urbanisme (Céline Dehombreux – 067/79.42.37) ou, à défaut, par l'agent traitant du dossier (Yvon Schiettecatte – 067/79.42.33).

Tout intéressé peut obtenir des explications techniques sur le projet auprès du demandeur, ou consulter le dossier, sur rendez-vous :

Ville de Genappe Service urbanisme	DPA Fonctionnaire Technique	DGO4 Fonctionnaire Délégué a.i.
M. Yvon SCHIETTECATTE Service urbanisme Espace 2000, 3 - 1470 Genappe 067/79.42.33 - yvsc@genappe.be	Mr VANDERWEGEN Daniel rue de l'Écluse 22 - 6000 Charleroi 071/65.47.60	Mme PIRARD Stéphanie avenue Einstein 12 - 1300 WAVRE 010/23.12.11

À Genappe, le 24 janvier 2024

Par le Collège,

La Directrice générale,
(sé) M. TOCK

Le Bourgmestre,
(sé) G. COURONNÉ